

# Voici une intelligente critique, au fil des chapitres, du Traité d'Aix-la-Chapelle...

écrit par Christine Tasin | 20 janvier 2019



<https://www.les-crises.fr/urgent-texte-integral-et-analyse-du-traite-franco-allemand-daix-la-chapelle-qui-sera-signe-le-22-janvier/>

Les auteurs mettent l'intégralité du Traité en ligne, soulignent en gras ce qui pose problème et intercalent, ici ou là, une simple petite phrase questionnante et interpellante.

Ci-dessous des extraits des passages soulignés par les auteurs de ce travail et, dans les encadrés grisés, leurs commentaires... très pertinents la plupart du temps.

Réaffirmant l'**engagement de l'Union européenne en faveur d'un marché mondial ouvert**, équitable et fondé sur des règles, dont l'**accès** repose sur la réciprocité et la non discrimination et qui est régi par des **normes environnementales** et sociales élevées...

Les deux États approfondissent leur coopération en matière de politique européenne. **Ils agissent en faveur d'une politique étrangère et de sécurité commune** efficace et forte, et renforcent et **approfondissent l'Union économique et monétaire**. Ils s'efforcent de mener à bien **l'achèvement du Marché unique** et s'emploient à bâtir une **Union compétitive**, reposant sur une base industrielle forte, qui serve de base à la prospérité, promouvant **la convergence économique, fiscale et sociale** ainsi que la durabilité dans toutes ses dimensions.

*Note OB : mais au nom de quoi faudrait-il converger avec les normes allemandes, et pas italiennes par exemple ?*

Les deux États approfondissent leur coopération en matière de politique étrangère, de défense, de sécurité extérieure et intérieure. Ils se prêtent aide et assistance par tous les moyens dont ils disposent, y compris la force armée, en cas d'agression armée contre leurs territoires.

Ce faisant, ils s'engagent à renforcer la capacité d'action de l'Europe et à **investir conjointement pour combler ses lacunes capacitaires, renforçant ainsi l'Union européenne et l'Alliance nord-atlantique**.

*Note OB : Rappelons que les députés allemands ont torpillé le Traité de l'Elysée lors de la ratification en rajoutant en préambule une référence à l'Otan qui n'y figurait pas...*

Les deux États élaboreront une approche commune en matière d'exportation d'armements

*Note OB : exporter des armes, une priorité...*

**Les deux États instituent le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité**

**Les deux États étendent la coopération entre leurs ministères des affaires étrangères, y compris leurs missions diplomatiques et consulaires.**

*Note OB : mais au nom de quoi faudrait-il converger avec les visions et besoins allemands, et pas anglais par exemple ?*

créent une unité commune en vue d'opérations **de stabilisation** dans des pays tiers.

*Note OB : pouvoir aller faire la guerre donc. Pourquoi n'est il pas indiqué "après accord du Conseil de Sécurité des Nations Unies" ?*

L'admission de la République fédérale de l'Allemagne en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies est une priorité de la diplomatie franco-allemande.

*Note OB : Non. La priorité c'est de faire entrer l'Inde, le Nigéria ou l'Afrique du Sud et le Brésil ou l'Argentine, pour que leur continent soient représentés...*

Les deux États rapprochent leurs systèmes éducatifs grâce au développement de l'apprentissage mutuel de la langue de l'autre,

*Note OB : L'allemand, évidemment LA langue stratégique du XXI<sup>e</sup> siècle... Pour mémoire, les six langues officielles de l'ONU : l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.*

les deux États dotent les collectivités territoriales des territoires frontaliers et les entités transfrontalières comme les eurodistricts de compétences appropriées,

Si aucun autre moyen ne leur permet de surmonter ces obstacles, des dispositions juridiques et administratives adaptées, notamment des **dérogations**, peuvent également être accordées. Dans ce cas, il revient aux **deux États d'adopter la législation appropriée.**

*Note OB : Mais il est donc question d'avoir des régions de première et de seconde zone en France ?*

d'analyser l'incidence de la législation nouvelle sur les territoires frontaliers.

Les deux États sont attachés à l'objectif du bilinguisme dans les territoires frontaliers et accordent leur soutien aux collectivités frontalières afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies appropriées.

*Note OB : L'allemand, évidemment LA langue stratégique du XXI<sup>e</sup> siècle... Cela veut dire que dans ces zones les parents n'auront plus le choix des langues pour leur enfant ? Ce sera forcément allemand en LV1 ("bilinguisme") et anglais en LV2 ?*

d'instituer une zone économique franco-allemande dotée de règles communes. Le Conseil économique et financier franco-allemand favorise l'harmonisation bilatérale de leurs législations, notamment dans le domaine du droit des affaires,

*Note OB : Incroyable. C'est vrai qu'on n'était pas encore assez ligotés par l'UE, remettons-en une couche avec l'Allemagne...*

Les deux États instituent un « Conseil franco-allemand d'experts économiques » composé de dix experts indépendants afin de présenter aux deux gouvernements des recommandations sur leur action économique.

**Note OB : ah, le retour des experts économiques "indépendants" non élus...**

**Le Conseil des ministres franco-allemand adopte un programme pluriannuel de projets de coopération franco-allemande. Les secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande chargés de préparer ces réunions assurent le suivi de la mise en œuvre de ce programme et en font rapport au Conseil des ministres.**

**Un membre du gouvernement d'un des deux États prend part, une fois par trimestre au moins et en alternance, au conseil des ministres de l'autre État.**

**Note OB : Ben voyons... Et sinon, les Espagnols, les Italiens, les Polonais, ils sentent le pétrole ?**

**La perspective d'avoir un tel mastodonte en face d'eux va sûrement plaire à tous les autres États de l'UE moyens et petits... Encore une affaire rondement menée. #DesGénies**